

Taxe Intérieure sur la Consommation des Produits Energétiques - Gestion des flux au départ du site de La Rochelle

Tasks to be completed when creating an operating procedure (from creation to publication)

1. Enter the **Title of the procedure**: Description of the operating procedure - Region (*APAC, EMEA, LAM, NAM*) - Country (*Optional*) - ERP (*PI 1, PF1, WP1*)
2. Add the following Labels :
 - Region: [apac](#), [emea](#), [lam](#), [nam](#)
 - ERP: [pf1](#), [pi1](#), [wp1](#)
 - Domain & Process using the [List of labels to be used in the space CCT](#)
3. Fill all fields as described
4. Once the procedure is completed, publish it using the [GBS Credit Management approval workflow](#).

Contexte

Réglementation

Décision d'exécution de la Commission du 20 avril 2012 relative à l'application des dispositions en matière de contrôles et de circulation de la directive 2008/118/CE du Conseil à certains additifs, conformément à l'art. 20, paragraphe 2, de la directive 2003/96/CE du Conseil.

Obligations

- Suivi rigoureux des entrées et sorties de stock (réf. Comptabilité matière)
- Tout mouvement s'accompagne d'un document d'accompagnement DAE ou DSA en fonction du statut du client.
DAE : Document d'Accompagnement Electronique
DSA : Document Simplifié d'Accompagnement + lettre de garantie
BL avec mention "livraison en acquitté"
- Les commandes d'échantillons ne sont pas exemptées
- La taxe est due par le consommateur final
- A l'export, le DAE est obligatoire et doit être apuré à la sortie du territoire de l'UE. En cas de non apurement et sans justificatif apporté à la douane, la taxe est due par l'exportateur (Solvay).

Périmètre

Usine exercée et entrepositaire agréé

De par son activité de **fabrication** de produits soumis à accises, le site de La Rochelle opère en partie sous le statut d'usine exercée.

Son statut d'entrepositaire agréé lui permet de **recevoir, stocker et livrer** ces produits en suspension de taxe.

Numéro d'entrepositaire agréé : FR001396W7473

Produits concernés

Les produits concernés par cette réglementation sont classés sous la sous-position tarifaire 381190 :

Scope



EMEA

ERP



WP1

References

Content by label

There is no content with the specified labels

Attachments

Annexe 1: Mode Opérateur: Vente à l'export

https://drive.google.com/drive/folders/1L2oG_S66dtvI9hUoyRH1rj4jpvjpQtPG

-Eolys (DPX42, Powerflex, 176, Extend)

-Regeflex

-Lubrizol 9048P

-Easyflex

Types de flux concernés

Tout type de ventes est concerné par la réglementation : domestiques, intracommunautaires et à l'export.

Procédures

Achats intracommunautaires

Elles concernent les acquisitions entre les membres de l'UE – liste des 28 pays ci-dessous :

Allemagne	Italie
Autriche	Lettonie
Belgique	Lituanie
Bulgarie	Luxembourg
Chypre	Malte
Croatie	Pays Bas
Danemark	Pologne
Espagne	Portugal
Estonie	République Slovaque
Finlande	République Tchèque
France	Roumanie
Grèce	Royaume Uni
Hongrie	Slovénie
Irlande	Suède

- **Solvay bénéficie d'un numéro d'accise :**

Taxe : A condition que Solvay fournisse son **numéro d'accise**, la livraison est effectuée en suspension de taxe. Il s'agit du produit Lubrizol qui sera transformé sous le régime de l'usine exercée et donc en suspension de taxe.

Document d'accompagnement : La livraison s'effectue en suspension de taxe sous couvert d'un DAE (Document d'Accompagnement Electronique). Ce document constitue la preuve de livraison en suspension de taxe et doit être obligatoirement apuré par Solvay pour que le fournisseur ne soit pas redevable de la taxe dans son pays.

- **Rôles et responsabilités**

Actions	Responsables
Identification des livraisons entrantes de produits soumis à TICPE	Logistique
Vérifier que le DAE accompagne la marchandise	Logistique
Apurer le DAE dans Gamm@	Logistique
Assurer le suivi de la procédure	CTC

Ventes domestiques

Elles concernent les livraisons franco-françaises

- **Le client français ne bénéficie pas d'un numéro d'accise :**

Taxe :

La taxe est due à la sortie de l'usine exercée de La Rochelle. La TICPE est chargée par Solvay sur la facture au client puis reversée à l'état mensuellement.

Le montant de TICPE doit être clairement indiqué sur la facture

Document d'accompagnement :

La livraison s'effectue sous couvert d'un DSA (Document d'Accompagnement Simplifié) ou de la mention "livraison en acquitté" sur le B/L

- **Le client français bénéficie d'un numéro d'accise :**

Taxe : à condition que le client fournisse son numéro d'accise, la livraison est effectuée en suspension de taxe. Solvay ne collecte pas la taxe dans ce cas.

Document d'accompagnement : La livraison s'effectue en suspension de taxe sous couvert d'un DAE (Document d'Accompagnement Electronique). Ce document constitue la preuve de livraison en suspension de taxe et doit être obligatoirement apuré par le client pour que Solvay ne soit pas redevable de la TICPE en France.

- **Rôles et responsabilités**

Actions	Responsables
Suivi des livraisons sortantes	Planning
Identification des livraisons sortantes de produits soumis à TICPE	Logistique
Vérification des mentions sur document "livraison en acquitté"	Logistique
Création du DAE pour les clients ayant un numéro d'accise	Logistique
Vérifier que les DAE ont été apurés par les clients (2 fois par mois)	Service Client
Relancer les clients pour apurement des DAE	Service Client
Assurer le suivi de la procédure	CTC

Ventes intracommunautaires

Elles concernent les livraisons entre les membres de l'UE – liste des 28 pays ci-dessous :

Allemagne	Italie
Autriche	Lettonie
Belgique	Lituanie
Bulgarie	Luxembourg
Chypre	Malte
Croatie	Pays Bas
Danemark	Pologne
Espagne	Portugal
Estonie	République Slovaque
Finlande	République Tchèque
France	Roumanie
Grèce	Royaume Uni
Hongrie	Slovénie
Irlande	Suède

- **Le client UE ne bénéficie pas d'un numéro d'accise :**

Solvay avise le bureau de douane de La Rochelle avant toute expédition sous DSA,

Taxe : A condition que le client fournisse une **lettre de garantie** émise par la douane, valide (volume, valeur, période) et pour chaque livraison, la livraison est effectuée en acquitté. Solvay paie la taxe dans ce cas et demande le remboursement à posteriori sous couvert de l'exemplaire 3 du DSA visé par la douane à destination et de la preuve de paiement de la taxe en France (comptabilité matière).

Document d'accompagnement :

La livraison s'effectue sous couvert d'un DSA (Document d'Accompagnement Simplifié). Les exemplaires 2 et 3 du DSA doivent être remis au chauffeur et accompagner la marchandise jusqu'à destination. L'exemplaire 3 doit être validé par la douane du pays de destination et être retourné à Solvay pour "apurement" dans Gamm@.

- **Le client UE bénéficie d'un numéro d'accise :**

Taxe : A condition que le client fournisse son **numéro d'accise**, la livraison est effectuée en suspension de taxe. Solvay ne collecte pas la taxe dans ce cas. Elle sera acquittée dans le pays de consommation du produit.

Document d'accompagnement : La livraison s'effectue en suspension de taxe sous couvert d'un DAE (Document d'Accompagnement Electronique). Ce document constitue la preuve de livraison en suspension de taxe et doit être obligatoirement apuré par le client pour que Solvay ne soit pas redevable de la TICPE en France.

Attention: Le DAE doit être créé avant le départ des produits concernés. En cas de plusieurs camions, DAE doit être établi par camion. La quantité sur DAE doit impérativement correspondre à la quantité dans le camion.

- **Rôles et responsabilités**

Actions	Responsables
A réception d'une nouvelle commande, demander la lettre de garantie du client n'ayant pas de numéro d'accise	Service client
A réception de la lettre de garantie et après vérification de sa validité, indiquer le numéro de la lettre de garantie dans les textes de la commande "shipping marks" et l'archiver dans le drive partagé avec le service logistique et CTC	Service client
Envoi d'une copie de la lettre de garantie au service logistique	Service client
Suivi des livraisons sortantes	Planning
Identification des livraisons de produits soumis à accise	Logistique
Création des DSA pour les clients ayant obligatoirement fourni une lettre de garantie (référence textes commande)	Logistique
Le site prévient CTC d'une nouvelle expédition sous DSA	Logistique
CTC avise la douane d'une nouvelle expédition sous DSA	CTC
Création du DAE pour les clients ayant un numéro d'accise	Logistique

Vérifier la validité du numéro d'accise du client (via Gamm@ ou SEED)	Logistique
Remettre le document d'accompagnement et la lettre de garantie dans le cadre du DSA au chauffeur	Accueil Chauffeur
Vérifier que les DAE ont été apurés par les clients (2 fois par mois)	Service Client
Vérifier la liste des DSA à apurer (2 fois par mois)	Service Client
Relancer les clients pour apurement des DAE et DSA	Service Client
A réception de l'exemplaire 3 validé par la douane du pays de destination, l'archiver dans le drive partagé avec le service logistique et CTC	Service Client
CTC apporte les preuves de livraison sous DSA et demande le remboursement de la taxe avancée	CTC
Assurer le suivi de la procédure	CTC

Ventes à l'export

Echantillons - pas de client régulier

Taxe

Dans le cadre des ventes à l'export, la taxe n'est pas due si l'exportateur prouve que la marchandise a réellement quitté le territoire de l'UE.

Document d'accompagnement

Voir Mode Opératoire Annexe 1

Le DAE accompagne la marchandise jusqu'au point frontière sortie de l'UE. La déclaration d'exportation en statut ECS sortie et comportant le numéro CRA en case 44 justifie l'exportation et apure le DAE.

En cas d'absence de ce document, une preuve alternative sera nécessaire pour justifier l'exportation.

Actions	Responsables
Suivi des exportations	Planning
Identification des exportations de produits soumis à accise	Logistique
Création du DAE pour tous les clients exports	Logistique
Vérifier que les DAE ont été apurés au point de sortie de l'UE (1 fois par mois)	Logistique
Contacteur le transitaire pour obtenir les preuves alternatives si besoin	Logistique
Transmettre les preuves à CTC	Logistique
Demander à la douane d'apurer le DAE	CTC
Assurer le suivi de la procédure	CTC

Mode de déclaration et paiement de la taxe

CTC communique toute modification du taux de TICPE applicable au service client et à la comptabilité.

Gamm@

Périodicité

Voir Procédure de déclaration de la TICPE